



PREFECTURE DU NORD
Bureau des Installations Classées
12 rue Jean sans Peur
59 039 Lille Cedex

Bellignies, le 24 Janvier 2020

Objet : Dossier de Demande d'Extension d'Autorisation d'Exploiter

Monsieur le Préfet,

Conformément aux Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement, la SECAB (Société d'Exploitation des Carrières de Bellignies), dont le siège social est situé 19 rue de la Gare, CS60004, 62 147 HERMIES représentée par Monsieur Benoit HETZ en qualité de Président Directeur Général, a déposé le 19 mai 2017 une demande d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière du Bois d'Encade, sise chemin départemental n°224, 59 570 BETTRECHIES et BELLIGNIES, et dont l'exploitation est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999.

Cette demande a été complétée le 18 juillet 2018 et le 20 août 2019.

L'avis de l'autorité environnementale a été reçu le 26 novembre 2019.

Par courrier du 10 janvier 2020, vous nous avez informé de l'achèvement de l'examen préalable du dossier.

Veillez trouver, joint à ce courrier, le dossier de demande d'extension d'autorisation d'exploiter constitué pour la circonstance en 7 exemplaires papier ainsi qu'en 15 version numérique qui annulent et remplacent la version du 20 août 2019, pour engager la démarche d'enquête publique.

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, chaque dossier comprend les plans suivants :

- carte au 1/25 000^{ème},
- plan de situation au 1/2 500^{ème},
- plan d'ensemble au 1/1 750^{ème}, pour lequel nous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Chaque dossier comprend également les plans et les éléments suivants :

- plans de phasage quinquennaux,
- plans des garanties financières.

Enfin, conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, les éléments suivants sont disponibles en annexe du dossier de demande d'autorisation d'exploiter :

- l'avis de la communauté de communes du Pays de Mormal sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation,
- le document attestant que la SECAB est propriétaire des terrains qu'elle exploitera.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président Directeur Général,

M. E. DELAMOTTE

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES CARRIÈRES DE BELLIGNIES

Exploitation : C.D. 224 - 59570 BELLIGNIES - Tél : 03.27.66.84.84 - Fax : 03.27.66.90.51

Siège social : 19 Rue de la Gare - BP 2 - 62147 HERMIES - Tél : 03.21.07.40.77 - Fax : 03.21.07.02.96

S.A.S. au capital de 76 000 € - Siret 692 012 552 00042 - APE 0812Z - R.C.S. Arras 692 012 552 - TVA Intracommunautaire FR18-692-012-552

E-Mail : secab@gagneraud.fr